



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

## **COMMUNIQUE AGREMENT ACHETEURS**

### **CAMPAGNE 2015-2016**

---

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer en qualité d'acheteur de café/cacao au titre de la campagne 2015-2016, à constituer leur dossier de demande d'agrément.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au 19<sup>ème</sup> étage, dans les Délégations Régionales (Abidjan, Abengourou, Aboisso, Adzopé/Agboville, Bongouanou, Daloa, Divo, Duékoué, Gagnoa, Man, Soubré, San-Pédro, Yamoussoukro), et sur le Site : [www.conseilcafecacao.ci](http://www.conseilcafecacao.ci)

La procédure se décompose comme suit :

1. L'identification préalable des acheteurs, de leurs pisteurs, de leurs installations et de leurs équipements **par les Délégués Régionaux du Conseil café-Cacao en collaboration avec le CDS ;**
2. Le dépôt du dossier complet de demande d'agrément sera déposé au siège du Conseil du Café-Cacao, sis à l'Immeuble CAISTAB au 19<sup>ème</sup> étage porte 19.06 ;
3. Le règlement des frais de dossier fixés à 100 000 F CFA, payables en une seule fois à la comptabilité du Conseil du Café-Cacao, sise au 22<sup>ème</sup> étage de l'immeuble CAISTAB, lors du dépôt du dossier de demande d'agrément.

Les dossiers sont reçus de 8h à 12h et de 14h à 16h, du **Lundi 13 Juillet 2015 au Vendredi 21 Août 2015**, délai de rigueur.

**Seuls les dossiers complets seront réceptionnés et traités.**

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

- Téléphone : 20 20 27 93 / 20 20 27 53
- Télécopie : 20 20 29 03

**La Direction Générale**